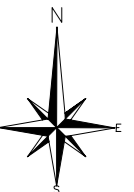




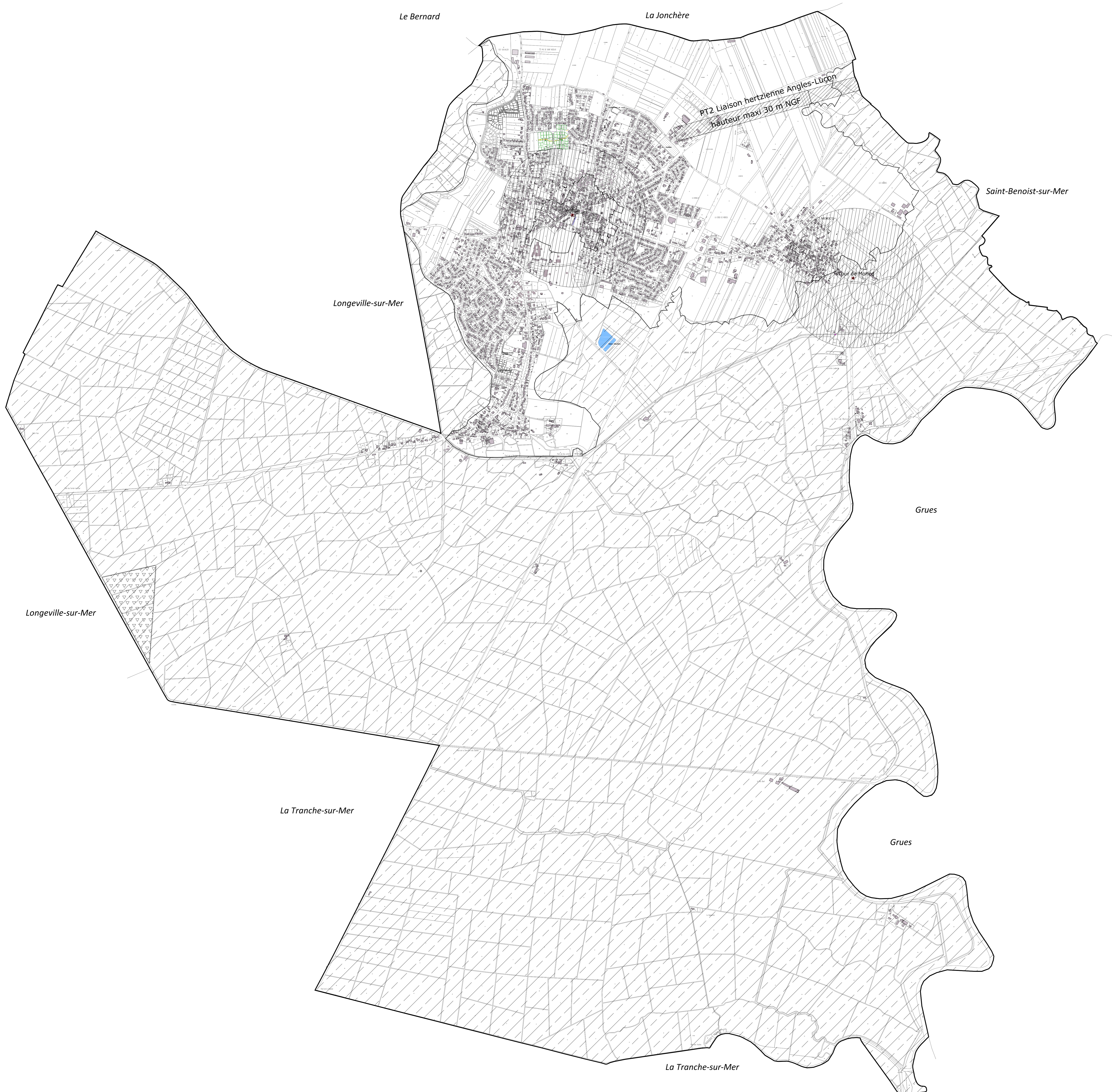
# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 6.2 Plan des servitudes

Echelle : 1/10 000



Adopté le : 15.05.2018 Approuvé le : 12.03.2019 Modification n°1 le : Modification n°2 le : Modification n°3 le : Modification n°4 le :	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 12.03.2019	<b>A+B</b> Urbanisme & Environnement Bat. Sir - Route du Temple 44270 Saint-Même-le-Tenu 
--	--	---



- Servitudes mentionnées sur le plan :**
- AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
  - Projet de modification du périmètre de protection des monuments historiques autour de l'église (projet soumis à enquête publique conjointement à celle du P.L.U.)
  - AC.3 Réserve naturelle volontaire du Marais Cougneau
  - PT.2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception
  - PM.1 Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Littoraux (PPRL) du Bassin du Lay
- Servitudes non mentionnées sur le plan :**
- T.7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (ensemble du territoire communal)